

Rapport des délégués à l'AG du Grand Saconnex Basketball Club du 2 octobre 2014

La saison 2013-14 s'est très bien déroulée avec de belles performances en particulier les U16 féminins qui ont tout gagné sauf un match (championnes genevoises, romandes et suisses !!!).

Le club a une liste d'attente de 50 joueuses et joueurs. Priorité est donné aux habitants de la commune mais pour les catégories U16 et U19, il est également tenu compte du niveau et de la capacité d'intégration à l'équipe.

Une attention particulière a été donnée par le club à l'organisation du 50^{ème} anniversaire en septembre.

Exercice comptable 2013-2014 (le détail de la comptabilité et budget à disposition auprès des sous-signés)

Les comptes du GSBBC, présentés par le président M. Raphael Stuker, font ressortir un excédent de 1880 CHF. 80% de la subvention communale a été versée pour 2014. Il est probable qu'en 2015 le club demande le 100% compte tenu de l'organisation du 50^{ème} anniversaire qui chargera l'exercice 2014-2015.

Election du comité pour la saison 2014-2015

8 personnes dont Mme Kathy Maissen comme responsable « events ». M Raphael Stuker, président et Mme Nadja Burhardt, représentante parents.

Budget 2014-2015

Il s'élève à 225.450 fr, présentant une perte de 3850 fr. Le club a demandé à la commune de prévoir 58.000 CHF + 15.800 en cas de perte soit 73.800 CHF au total.

Le président entame sa 19^{ème} saison à la tête du club.

Ana Medeiro

Gérard Bise

Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant la pétition du 20 janvier 2014 adressée au Conseil Municipal et intitulée :

Pour la mise à disposition de places de stationnement dans le préau de l'Ancienne -Mairie.

Lors de sa séance du lundi 20 octobre 2014, la commission s'est penchée sur la pétition du 20 janvier 2014 s'intitulant « Pour la mise à disposition de places de stationnement dans le préau de l'Ancienne-mairie ». Les pétitionnaires proposent au Conseil Municipal de la Ville du Grand-Saconnex d'étudier l'affectation du préau concerné en parking (complet ou partiel) et de donner l'occasion aux habitants de L'Ancienne-Route d'y louer une place.

Après débat, la commission souhaite maintenir le préau en l'état et récuse le fait qu'il n'est pas utilisé par les enfants. La commission reconnaît cependant que la dépose des enfants dans ce secteur du village reste problématique et demande donc au Conseil administratif d'étudier la possibilité de créer une dépose minute dans le secteur.

La commission reconnaît aussi un problème général de stationnement dans le vieux village et demande au Conseil administratif d'entreprendre une étude plus générale permettant de pallier à ce problème de stationnement, notamment par une meilleure gestion des places existantes.

La commission s'est prononcée et refuse la pétition par 6 voix contre et 1 abstention. Les commissaires vous recommandent de les suivre dans leurs conclusions.

Le présent rapport est approuvé par l'unanimité des membres.

Grand-Saconnex le 21 octobre 2014

Peta GIROD, Rapporteur



**Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant :
Chemin François Lehmann : carbonatation des dalles de parking et entretien des voiries. Crédit
d'étude pour la réfection des voiries.**

Sur mandat du Conseil Municipal la commission s'est réunie le 23 septembre 2014 pour étudier la demande de crédit présentée par le Conseil administratif et le service technique.

Les immeubles et voiries sont sur un fond privé. Les dalles en béton souffrent d'une carbonatation sévère et les propriétaires doivent en 2015 ouvrir un chantier important pour la réfection de ces dalles. Selon la convention de 1965, la commune doit entretenir les voies de circulation, mais pas les trottoirs ni les stationnements en épis sur les dalles. La commune est aussi en charge de l'entretien de l'éclairage public et des canalisations.

Depuis 1965, la commune n'a réalisé qu'un entretien minimum en bouchant les trous, mais n'avait pas à assumer des investissements substantiels sur un fond qui ne lui appartient pas.

Le crédit d'étude demandé de CHF 74'000.- TTC comprend :

- Les honoraires d'ingénieurs civils, pour établissement d'un rapport sur l'état des canalisations,
- un contrôle et rapport sur l'état des voiries avec essai de portance,
- l'analyse des offres et adjudication pour les sondages,
- l'établissement du projet, appels d'offre, proposition d'adjudication et planning.

La commission après un long débat a demandé au Conseil administratif :

1. Que la convention de 1965 soit adressée aux membres de la commission.
2. Un avis de droit sur cette convention avec les questions suivantes:
 - a) Durée de validité d'une telle convention : peut-on la dénoncer après 50 ans ?
 - b) Modalité de dénonciation et conséquences financières pour la commune ainsi que pour les propriétaires
 - c) Des travaux aussi conséquents que la réfection totale des chaussées sont-ils de l'entretien au sens de cette convention?
 - d) Lors de travaux de cette importance, la voirie peut-elle revenir à la commune. ?
3. Quel est le coût approximatif pour la commune des travaux prévus ?

Une deuxième séance a été organisée le 20 octobre 2014. Les commissaires ayant reçus les documents demandés remercient le Conseil administratif.

L'avis de droit de Me Carera donne les conclusions suivantes :

1. Les conventions des 5 juillet et 4 novembre 1965 ne comportent pas de terme et demeurent d'actualité...
2. Ces conventions ne sont pas susceptibles d'être dénoncées unilatéralement...
3. Les prestations que la Commune du Grand-Saconnex s'est engagée à fournir se rapportent exclusivement à des travaux d'entretien et de réparation courants, mais ne couvrent pas la réfection complète des voies de circulation si une telle intervention s'avérait nécessaire.

Au vu de cet avis de droit, la commission estime que les propriétaires des bien-fonds du secteur de F. Lehmann sont responsables des travaux importants à entreprendre pour la réfection des voies de circulation, la commune s'étant engagée à ne réaliser que les travaux de surface.

Après débat, la commission refuse donc le crédit de CHF 74'000.- qui ne se justifie pas et invite le Conseil administratif à prendre contact avec les propriétaires afin de les sensibiliser à leurs responsabilités concernant la réfection complète des voies de circulation si une telle intervention s'avérait nécessaire.

La commission refuse à l'unanimité cette demande de crédit.

La commission a accepté à l'unanimité ce rapport et recommande au Conseil Municipal de la suivre dans ses conclusions

Grand-Saconnex, le 21 octobre 2014

Peta GIROD rapporteur.



COMMISSION DES FINANCES

Rapport relatif au budget 2015

Dans ses séances des 27, 28, 30 octobre et 4 novembre 2014, la commission des finances a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2015 de la Ville du Grand-Saconnex.

Ce budget selon le Conseil administratif est un budget de transition, dans lequel il n'y a pas de nouveautés majeures. Il prévoit 3 nouveaux postes équivalent temps plein (police municipale, voirie et service des parcs).

Le budget voit aussi l'introduction de plusieurs programmes sociaux ambitieux pour 2015 qui seront présentés à la commission des affaires sociales, culture et sport.

En ce qui concerne les ponctuels, la commission a pris acte que le Conseil administratif part d'un constat : il connaît approximativement les revenus 2015, il peut imaginer quels seront les revenus 2016, mais pour la suite plusieurs changements sont annoncés dont : la modification de l'imposition des personnes physiques au lieu de domicile, qui devrait se traduire par une augmentation des revenus pour le Grand-Saconnex, l'uniformisation à un taux unique de 13 % pour l'imposition des personnes morales, qui devrait se traduire par une baisse des revenus et enfin le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, dont les impacts ne sont pas encore connus.

C'est pourquoi certains travaux qui auraient pu être reportés d'une année ou deux, sont prévus pour être réalisés en 2015.

Il est également à relever l'augmentation de la facture SIG de 35 % (CHF 60'000.-) malgré une consommation constante.

La commission a auditionné une société communale et une fondation :

L'Amicale saconnésienne de pétanque représentée par son président M. Gérard Baudois et son trésorier M. David Kroug :

Cette amicale compte 91 membres dont 45 sont Saconnésiens, 23 bénévoles la servent tout au long de l'année. Une trentaine de manifestations sont organisées par année. Les débutants ou intéressés sont les bienvenus et peuvent tester leurs installations gratuitement.

La Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance, représentée par sa Directrice administrative Mme Isabelle Heiniger et le Secrétaire du Conseil, M. Alexandre Böhler :

La subvention communale pour 2015 s'élève à CHF 2'791'000.-, soit une augmentation de CHF 119'000.-, ce qui correspond à une hausse de 4.26 %. Celle-ci est due principalement aux mécanismes salariaux, à l'augmentation du coût de la vie et aux assurances. Il est rappelé que l'existence de ces crèches permet un revenu supplémentaire de CHF 1'040'000.- au travers de la péréquation intercommunale. Cette fondation compte 55 employés. Ce sont environ 170 familles qui bénéficient des prestations de cette fondation qui dispose de 104 places.

Le Conseil de Fondation étudie actuellement l'adhésion à la CCT intercommunale. Cette éventualité n'a pas été prise en compte dans leur budget 2015.

La commission a décidé d'ajouter CHF 50'000 à la ligne budgétaire de la subvention pour la Petite enfance afin de permettre une introduction de cette CCT en 2015 déjà, sans pour autant répercuter la hausse des coûts liés à cette adhésion sur les parents pour lesquels le taux d'effort demandé est déjà l'un des plus élevés du canton.

Une explication détaillée de chacune des dépenses ponctuelles dépassant les CHF 5'000.- a été fournie aux commissaires afin de faciliter la compréhension du budget. Par ailleurs les variations budgétaires supérieures à 10 % ont été indiquées à la commission.

Les subventions des sociétés communales ont été étudiées avec attention afin de déterminer la pertinence de leurs demandes.

Concernant les indemnités du Conseil administratif, une augmentation de 6,7 %, soit CHF 6'000.- par an et par Conseiller, a été consentie. Cette augmentation intervient après 5 ans sans changement des revenus, malgré l'augmentation de la charge de travail.

La commission regrette que les projets concernant entre autres les équipements publics, le social, et la culture ne soient pas présentés préalablement dans les commissions correspondantes. Elle recommande au prochain Conseil administratif de pallier à ce manque.

Le 0,7% des recettes du budget sera consacré à l'aide humanitaire et au développement pour un montant de CHF 292'000.-

La commune continuera à subventionner les utilisateurs des transports publics comme dans le passé, mais ne prendra pas en charge les CHF 50.- d'incitation pour les nouveaux abonnements que les TPG ont supprimés.

La commune est sensible au patrimoine régional et prévoit de participer pour un montant de CHF 20'000.- à la remise en état du bateau « Italie » de la CGN.

Concernant les festivités du bicentenaire de l'entrée du Grand-Saconnex dans le canton de Genève, une somme de CHF 10'000.- a également été prévue.

La commission constate par ailleurs que, pour 2015, les prévisions de dépenses pour les crédits d'investissements votés sont de CHF 1'327'211.-.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement 2015 présentant un montant de CHF 41'456'859.- aux charges et de CHF 41'660'600.- aux revenus, soit un boni de CHF 203'741.-.
- Fixé à l'unanimité à CHF 30.- le montant minimum de la taxe professionnelle pour 2015.
- Fixé à l'unanimité à 44 le nombre de centimes additionnels pour 2015.
- Approuvé à l'unanimité à 100 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens.
- Autorisé le Conseil administratif à l'unanimité à renouveler les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- Approuvé par 6 pour et 1 abstention les indemnités aux conseillers municipaux à CHF 110'000.-
- Approuvé par 6 pour et 1 abstention les indemnités aux Conseillers administratifs à CHF 288'000.-.

Une présentation du nouveau système MCH2 (modèle de comptes harmonisés version 2) aura lieu au début de la prochaine législature.

La commission salue la qualité de la présentation du grand livre remis ainsi que celle des explications liées à la méthodologie adoptée pour l'élaboration du budget 2015. Elle remercie chaleureusement le Conseil administratif, le Secrétaire général, le Directeur financier, pour l'ensemble et la précision des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur disponibilité.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité des membres et invite le Conseil municipal à adopter les délibérations correspondantes qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 04 novembre 2014

Patrick HULLIGER
Rapporteur

